

REUNION DU 24 JUIN 2011

Compte rendu sommaire

Convocation du 17 juin 2011

Affichage du 1^{er} juillet 2011

L'an deux mil onze, le 24 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : A. BOUTIN, C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, Adjoints,
S. ANEST, G. BOUAZIZ, X. JACOT

Étaient absents excusés : T. BOUYER, M. GUIBERT-DAVAL, O. DELORME (pouvoir à C. BERNIER), S. DROIT, F. HARDY (pouvoir à G. BOUAZIZ), J.C. LE BERRE

Était absente non excusée : S. CHANDELIER.

Élection du secrétaire de séance

X. JACOT est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 mai 2011

Aucune remarque n'étant faite par les conseillers présents, le compte rendu de la séance du 11 mai dernier est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Le maire demande aux conseillers, qui acceptent, l'ajout d'un point à l'ordre du jour : un transfert de fonds pour un achat non prévu au budget primitif de la commune.

Monsieur Philippe AUFFRAY, président de la Communauté de Communes, intervient pour présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2010 – 1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Le projet de schéma d'Eure et Loir formule au total 72 propositions, qui s'organisent autour des 3 axes prévus par la loi :

- Rattachement des communes isolées à des communautés de communes,
- Rationalisation de périmètre pour certains E.P.C.I. à fiscalité propre,
- Rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux.

La loi impose la fusion des communautés de communes de moins de 5000 habitants par une autre communauté de communes. Au 1^{er} décembre 2010, 32 % sont regroupées. Toute commune doit appartenir à une communauté de communes, et à ce jour, en Eure et Loir, 22 communes sont orphelines.

Nous ne sommes pas concernés dans notre périmètre proche par l'intégration de l'une d'entre elles.

En ce qui concerne la carte des syndicats communaux, un recensement a été effectué. 204 syndicats existent actuellement.

Les syndicats, dont les compétences sont dans le périmètre d'une communauté de communes, doivent être dissous suivant les propositions du Préfet.

Nous sommes concernés par :

. le Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon (les communes participent à hauteur de 222 euros par an et par enfant),

. le Syndicat Culture Sport Loisirs de Maintenon Pierres, dont les structures sont utilisées par les habitants des 10 communes de l'E.P.C.I., sachant que seuls Maintenon, Pierres et Saint-Piat participent à ces subventions,

. le Syndicat Intercommunal de Réalisation et Gestion d'une Aire de Stationnement des Nomades. Les communes de Maintenon et Pierres se doivent, de par leur nombre d'habitant, de mettre à la disposition des gens du voyage, un lieu d'accueil, dont les frais d'utilisation et d'entretien leur incombent également en intégralité.

Des regroupements de syndicats ont été proposés par le Préfet, mais la commune de Chartainvilliers n'adhère à aucun d'entre eux.

Enfin, le Préfet propose la dissolution de certains syndicats, dont le Syndicat de CHANGE. Il émet la possibilité d'une autre organisation à mettre en place entre les 9 communes membres.

La présentation de Monsieur AUFRAY étant terminée, le Maire explique que le Conseil aura à se prononcer sur ces propositions en point n° 7 de la séance. Le Préfet a adressé son projet de Schéma Départemental le 23 mai dernier, et les assemblées délibérantes doivent se prononcer dans les 3 mois, faut de quoi leur avis sera réputé favorable.

Le Maire reprend ensuite l'ordre du jour initialement prévu.

Choix des entreprises : travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de l'Egalité + aménagement des allées du cimetière

Le Maire remet à chaque conseiller un tableau comparatif des diverses offres reçues pour les 2 marchés de travaux.

Elle ajoute que la commission d'appel d'offres s'est réunie mercredi 22 juin dernier.

1/ aménagement des allées du cimetière

Deux entreprises ont présenté une offre :

L'entreprise PLESSIS, pour un montant de 13.610 €H.T., soit 16.277,56 €T.T.C

L'entreprise JAVAULT pour un montant de 13.260 €H.T., soit 15.858,96 €T.T.C.

Pour mémoire, l'entreprise JAVAULT a déjà effectué des travaux dans la commune : parking de l'école, revêtement de la Place du Frou, pose de pierres le long dudit parking. Entreprise la moins disante, mais aussi connue pour la qualité de ses prestations, le maire propose de retenir l'entreprise JAVAULT pour l'aménagement des allées du cimetière.

Le maire informe qu'une subvention a été demandée au titre de la D.E.T.R., et refusée pour insuffisance de fonds. En conséquence, la commune financera en totalité ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise JAVAULT, pour les montants cités plus haut, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

2/ Renforcement du réseau d'eau potable rue de l'Egalité

Trois entreprises ont présenté une offre :

. EXEAU T.P. : 86.406 €H.T., soit 103.341,58 €T.T.C.,

. FORCLUM : 88.986 €H.T., soit 106.427,26 €T.T.C.,

. E.T.D.E. : 93.185 €H.T., soit 111.449,26 €T.T.C.

Il est proposé de retenir l'entreprise FORCLUM, bien que l'entreprise n'ait pas la meilleure moyenne pondérée. Ce candidat a déjà fourni des prestations similaires en septembre 2010 (rue Jean Moulin) et a donné entière satisfaction. Pour des raisons techniques et de responsabilité, il apparaît judicieux de confier à cette entreprise la continuité du renforcement du réseau d'eau potable. De plus, le délai de réalisation des travaux est le plus court.

Une subvention est octroyée, au titre de la D.E.T.R., à hauteur de 28.224 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de retenir l'entreprise FORCLUM, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Demande fonds de concours Communauté de Communes

Le maire expose que cette année encore, la communauté de communes octroie à ses communes membres un fonds de concours (à hauteur de 15.000 euros), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements. Elle propose de solliciter ce fonds de concours pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue de l'Egalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition, et autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Reversement frais d'assemblée électorale

Le maire expose que la commune a perçu des indemnités pour frais d'assemblée électorale, d'un montant de 189,86 euros pour les élections régionales 2010.

Elle propose de verser l'intégralité de cette somme à la secrétaire de mairie, du fait de la charge administrative supplémentaire occasionnée.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

Nomination d'un délégué à la Communauté de Communes

Le maire informe le conseil de la démission de Thierry BOUYER de ses fonctions de délégué au sein du Conseil Communautaire, du fait d'une augmentation de sa charge de travail depuis sa nomination en octobre 2010. T. BOUYER est membre du bureau, ainsi que des commissions Développement Economique et Travaux. Il convient de nommer un nouveau délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Guy BOUAZIZ propose sa candidature.

A l'unanimité, Guy BOUAZIZ est nommé délégué titulaire de la commune à la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

Chantal BERNIER, Janine CHEUL, Claudie PICHOT demeurent délégués titulaires, Olivier DELORME et Fabrice TANTY demeurent délégués suppléants.

Budget Commune : Transfert de fonds

Le maire expose que l'ordinateur du bureau des élus ne fonctionnait plus. Il a été décidé l'achat d'un nouveau poste informatique, pour un montant de 1.257,30 euros. L'imputation comptable correspondante n'était pas approvisionnée au budget primitif. Il convient donc de transférer une somme de 1.500 euros du compte 2158 au compte 2183, pour régulariser cet achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à ce transfert de fonds.

Réforme territoriale : présentation du Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) et délibérations sur les propositions préfectorales.

F. TANTY expose, suite à l'intervention de Mr AUFFRAY, que dans le département de la Creuse, des réunions entre les élus et le Préfet ont lieu depuis le mois de février dernier, alors que dans l'Eure et Loir le débat n'a débuté que fin mai. Il déplore le délai trop court accordé pour la prise de position, et le pouvoir exorbitant du Préfet.

Le maire expose que les propositions préfectorales sont les suivantes :

- 1- Dissolution du Syndicat Intercommunal de Changé, avec possibilité de mise en place d'une autre organisation,
- 2- Dissolution du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon par transfert de compétence à la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon,

- 3- Dissolution du Syndicat Intercommunal de Réalisation et Gestion d'une Aire de Stationnement des Nomades par transfert de compétence à la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon,
- 4- Dissolution du Syndicat Culture Sport Loisirs de Maintenon Pierres par transfert de compétence à la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Il convient que le conseil se positionne sur ses différentes propositions. Les décisions sont les suivantes :

- 1- Syndicat de Changé : 3 abstentions, et 7 voix contre la dissolution. Il est proposé que les compétences de ce syndicat soient transférées à la Communauté de Communes, sous réserve d'études financières et intégration du personnel en place.
- 2- Syndicat des Gymnases : 3 voix pour la dissolution et 7 abstentions.
- 3- Syndicat aire de stationnement des nomades : 10 abstentions.
- 4- Syndicat Culture Sport Loisirs : 3 voix pour le transfert à la CdC, 2 voix contre et 5 abstentions.

Questions et informations diverses

Le maire expose que le déficit de 21.000 euros au R.P.I. serait en fait, à ce jour, de 5.000 euros (déficits du midi), sous réserve de confirmation, car M. GUIBERT-DAVAL est absente, et le compte rendu du syndicat ne nous est pas parvenu.

Comme les conseillers en ont été informés par ailleurs, la facture des travaux de la rue de l'Avenir sera inférieure au montant provisionné. En conséquence, et à la demande des riverains du Chemin de Berchères, le revêtement devant les 3 habitations concernées a été refait.

D'autre part, le maire informe les conseillers qu'elle a rencontré, avec A. BOUTIN, les riverains du Chemin de Berchères, pour mettre en place une signalisation de circulation des véhicules. Il a été proposé de mettre en place un sens interdit, sauf engins agricoles. La question doit être évoquée avec la D.D.T.

A.BOUTIN déplore le manque de sérieux de l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie de la rue de l'Avenir. Les finitions restent à terminer.

Des pierres ont été installées derrière le cimetière pour limiter le stationnement des gens du voyage.

Le maire informe les conseillers d'un courrier reçu de la Communauté de Communes, dont la Commission Aménagement de l'Espace propose la mise en place d'aires de pique-nique (table, banc et poubelle en béton) sur chacune des communes, dans le cadre de l'aménagement du chemin de randonnées. Il convient de retenir un emplacement adéquat, à proximité de la commune, et accessible par camion pour la mise en place. Le site de la mare a été retenu.

Demande d'autorisation par des enfants de la commune pour organiser un concours de pêche, à la mare, le dimanche 3 juillet prochain, de 8 h à 13 h.

Tour de tapis

C. PICHOT : demande l'installation d'un cendrier dans la cour de la mairie.

La séance est levée à 23 h 25.